

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 12
Procuration : 01
Votants : 13**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2023

**Pour : 12 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 01**

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C., JOULIA G. .

ABSENTS : M. GUENE F., Mme FREMERY Cl. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 28 novembre 2023 M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.

OBJET : Modification du lieu de l'emplacement du distributeur de pizzas

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 27/09/2022, il a été émis un avis favorable au projet d'installation d'un distributeur automatique de pizzas, de l'enseigne « les pizzas DEMONIAK », sur la Place Deguercy à Brigueuil.

Par délibération en date du 26/06/2023, le conseil municipal a pris en compte et validé la nouvelle appellation de l'enseigne de distributeur automatique de pizzas « JUST QUEEN ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de déclaration préalable DP 016 064 23 N0006 a été déposée le 23/03/2023 par la société JUST QUEEN.

Le projet consiste en la pose, sur une dalle en béton, d'un distributeur à pizzas d'une puissance de 36 KVA en triphasé, sur une surface inférieure à 4.99 m2.

Ce projet était soumis à l'avis de l'ABF, qui, par courrier en date du 19/04/2023, n'a pas donné son accord car le projet, en l'état, était de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur des monuments historiques ou aux abords.

L'arrêté portant opposition à la déclaration préalable a été signé par Monsieur le Maire le 02 mai 2023.

La société JUST QUEEN souhaite maintenir son projet d'installation d'un distributeur de pizzas à Brigueuil, et propose donc que le distributeur soit installé à l'entrée du stade municipal, en bordure de la route départementale RD n° 165.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le nouveau lieu d'implantation du distributeur de pizzas.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée, avec 12 voix pour et 1 abstention,

- approuve le nouveau lieu d'implantation du distributeur de pizzas proposé par la société « JUST QUEEN », à savoir, au n° 1, route de Montrollet, à l'entrée du stade municipal, en bordure de la route départementale,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A BRIGUEUIL le 28 novembre 2023



Le Maire
Robert ROUGIER



28 NOV. 2023

emplacement validé
suivant délibération
du 20.11.2023



Le Maire

Robert ROUGIER